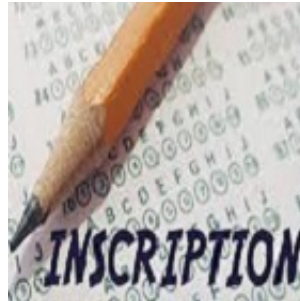


## Inscription à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché-e principal-e des administrations parisiennes



L'arrêté portant ouverture des inscriptions à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché-e principal-e des administrations parisiennes est paru au [BOVP du 5 juillet](#).

Peuvent faire acte de candidature les attachés d'administrations parisiennes qui, au plus tard le 31 décembre 2019 ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché.

Rappelons qu'à partir de cette année l'épreuve se déroulera en deux temps, une admissibilité qui se fera sur la base d'un [dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle](#) (RAEP) et une admission qui se fera sur la base d'un oral de 30 minutes ([voir notre article](#)).